Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260219-01_2026-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°01/2026

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

OBJET : **ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS AU 01/03/2026**	
C.A convoqué le : 12/02/2026	Nombre de membres en exercice : 16
Présents 6	Votants : 6

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du jeudi 12 février 2026, le Conseil d'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2026,
A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Vice-Présidence de Madame Michelle LAVIT, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents : 6
Mme Michelle LAVIT, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Danièle DESERT, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Absents sans pouvoir : 10

M. Blaise AZNAR, Mme Mireille BOUTIN, Mme Chantal LAFAGE, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir : néant

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260219-01_2026-DE

Monsieur le Président, ou son représentant, expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration du C.C.A.S de fixer les effectifs des emplois des agents du C.C.A.S. titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du C.C.A.S.
Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents du C.C.A.S. en application des règles statutaires en vigueur.
Dans ce cadre, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois du C.C.A.S. par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein du C.C.A.S..

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Le Conseil d'Administration ainsi informé et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la délibération N°44/2017 en date du 13 décembre 2017, relative au recrutement temporaire d'agents non titulaires,

Vu la délibération N°11/2025 en date du 26/06/2025, relative au tableau des effectifs du CCAS à compter du 1er juillet 2025,

Vu le tableau des effectifs du personnel C.C.A.S en vigueur au 1er Juillet 2025,

Vu les crédits inscrits au budget du C.C.A.S.,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent social afin de maintenir le bon fonctionnement du C.C.A.S.,

DÉCIDE

-D'adopter les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1er Mars 2026

Création de l'emploi suivant :

- Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à compter du 01/03/2026

- D'ADOPTER le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S..

AGENTS TITULAIRES

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 01/03/2026	EFFECTIF POURVU Au 01/03/2026
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	2	0

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260219-01_2026-DE

Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs			
Conseiller socio-éducatifs 2ème classe	A	1	0
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1
Assistant socio éducatif	A	2	2
Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants			
Educateur de jeunes enfants 1ère classe (TNC 50%)	A	1	1
Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux			
Agent social territorial	C	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	C	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	1
Animateur territorial	B	1	1
TOTAL		**17**	**9**

AGENTS NON TITULAIRES

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 01/03/2026	EFFECTIF POURVU Au 01/03/2026
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs			
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	1	1

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260219-01_2026-DE

Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux			
Agent social territorial	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	1
FILIERE ANIMATION			
Animatrice Territoriale	C	1	0
Adjoint d'animation territoriale	C	1	1
CONTRATS SPECIFIQUES			
ADULTE RELAIS	C	1	1
chargé de mission coordonateur Contrat Local de Santé	A/B	1	1
TOTAL		**9**	**7**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le

La Vice-Présidente du CCAS,
Michelle LAVIT.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »